



ROYAUME DU CAMBODGE
Nation - Religion - Roi



**Ambassade Royale du Cambodge
en France**

Critères à l'obtention du visa spécial (visa K)

- 1- Le visa spécial (**visa K**) n'est délivré qu'aux ressortissants cambodgiens détenteurs d'un passeport étranger en cours de validité, sur présentation d'une des pièces justificatives de la citoyenneté ou de nationalité cambodgienne.
- 2- Un formulaire de demande du visa doit être dûment rempli et signé, fournissant toutes les informations requises et suffisantes pour justifier l'origine de la nationalité cambodgienne.
 - L'intéressé(e) doit se présenter physiquement à l'Ambassade (service des visas) pour déposer sa demande.
- 3- L'intéressé(e) doit obligatoirement **fournir** les pièces justificatives de citoyenneté cambodgienne suivantes :
 - a. L'ancien acte de naissance (khmer) ; et/ou
 - b. L'ancienne carte d'identité (la carte noire) (khmère); et/ou
 - c. L'ancien passeport cambodgien ; et/ou
 - d. L'acte de mariage attestant que l'un des parents de l'intéressé(e) est cambodgien ; et/ou
 - e. Le livret de famille attestant que l'intéressé(e) est né(e) de père ou mère ayant la nationalité cambodgienne ou d'origine cambodgienne ; et/ou
 - f. Tout autre acte d'état civil ou document officiel attestant l'origine ou la nationalité cambodgienne de l'intéressé(e).
- 4- En cas de renouvellement de passeport, la nouvelle demande doit être accompagnée d'une photocopie du passeport et de l'ancien visa K. **En cas de doute, la demande sera rejetée.**
- 5- La délivrance du visa K est faite sous 48h-72h ouvrées.
- 6- Le visa K est également délivré à l'arrivée, en appliquant le principe susmentionné.

NB : Ce visa K peut être refusé en cas de doute ou de fausses informations en toute circonstance.